






Informations de base	
2019/2066(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2018: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) Subject 8.70.03.08 Décharge 2018	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		BRUDZIŃSKI Joachim Stanislaw (ECR)	01/10/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	18/09/2019
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		OETTINGER Günther	

Evénements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316 	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0040/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0092/2020	Résumé
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2066(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00868

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.857	05/12/2019	
Avis de la commission	EMPL	PE642.927	23/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE644.973	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0040/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0092/2020	14/05/2020	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2019)0316 	27/06/2019		

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2020/1897
JO L 417 11.12.2020, p. 0199

Décharge 2018: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2019/2066(DEC) - 14/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 463 voix pour, 224 contre et 5 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers du Centre

Le budget final du CEDEFOP pour l'exercice 2018 était de 17.850.210 EUR, soit une légère baisse de 0,11% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 100 %, soit une légère augmentation de 0,04 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 96,50 %, soit une augmentation de 6,84 % par rapport à l'exercice 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, les marchés publics et la politique du personnel.

En particulier, ils ont noté que :

- le Centre utilise un système exemplaire de mesure des performances qui comprend des indicateurs clés de performance pour évaluer la valeur ajoutée apportée par ses activités au niveau des projets, des activités et de l'organisation, ainsi que d'autres mesures visant à améliorer sa gestion budgétaire;
- le programme de travail 2018 du Centre a été pleinement mis en œuvre conformément aux objectifs, cibles et indications fixés;
- une étude de faisabilité devrait être réalisée afin d'évaluer la possibilité, sinon de fusionner complètement, du moins de créer des synergies partagées la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie (Eurofound);
- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 96,70 %, avec 12 fonctionnaires et 76 agents temporaires nommés sur 78 agents temporaires et 13 fonctionnaires autorisés au titre du budget de l'Union;
- dans un audit mené par le service d'audit interne sur la gestion des ressources humaines et l'éthique du Centre, les procédures de recrutement étaient encore classées comme critiques;
- le nouveau règlement fondateur du Centre étend le mandat du Centre pour inclure les politiques de qualifications et de compétences en plus de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP), mais des ressources supplémentaires n'ont pas été fournies pour couvrir la charge de travail accrue.